

Faute d'atteindre le quorum le conseil municipal annulé.

Trop d'absences dans les rangs de la majorité



Faute d'atteindre le quorum le conseil municipal annulé.

Avec 36 exposés à l'ordre du jour, ce conseil municipal s'annonçait comme l'un des plus importants de l'année

Malgré l'importance de ce conseil, au menu duquel on trouvait :les comptes administratifs et de gestion 2017, le vote des subventions aux associations, le budget primitif 2018, l'autorisation de programme et de crédits pour la nouvelle gendarmerie ainsi que son plan de financement, les crédits et plans de financement des Allées de Gaulle, l'échange Salvandy/Champion avec le CCT... les rangs de la majorité étaient clairsemés à tel point que le quorum ne pouvait être atteint et la séance se tenir que grâce aux membres de l'opposition.

Eric Lanxade demande la parole pour exprimer "le trouble de l'opposition devant l'absence de tant de colistiers de Monsieur le Maire". Dans une main tendue " républicaine et en l'honneur du travail des services et la nécessité de voter le budget primitif " Eric Lanxade a demandé clairement au maire de " respecter la parole de l'opposition, le débat démocratique et public qui va s'installer ".

Peine perdue, après une nouvelle passe d'arme verbale entre le maire et Jean-François Rousse, l'opposition décide de quitter la salle sous les applaudissements du public.

Séance annulée donc faute de quorum.

Les membres du conseil municipal seront convoqués à une date ultérieure. Ce qui ne devrait pas tarder compte tenu des contraintes administratives et les délais impartis pour se prononcer sur les questions capitales qui étaient à l'ordre du jour. - La date limite de leur transmission au préfet est fixée au 30 avril (article L. 16212-8 du CGCT). Pour l'année 2018, la date limite de vote des budgets primitifs est donc le 15 avril 2018. La date limite de vote des comptes administratifs et des comptes de gestion est fixée au 30 juin (article L. 1612-12 du CGCT).

Avant l'ouverture de ce conseil municipal, la présentation d'un vœu en faveur du maintien du service nocturne du SMUR de Condom par la conseillère d'opposition Hélène Delpech et sur proposition du Maire sera le seul moment de concorde de la soirée..

photos archives Marc Le Saux



photos archives Marc Le Saux